

**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

**Rapport
annuel
de gestion**

2009-2010

Québec 

**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

Rapport annuel de gestion

2009-2010



Québec 

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18^e étage, bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-60016-9 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-60017-6 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2010

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites.

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2009-2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

LINE BEAUCHAMP

Québec, septembre 2010

Madame Line Beauchamp
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2009-2010 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2007-2011 de la Commission et prend en compte la planification de ses travaux pour l'année 2009-2010. Enfin, il contient un bref rapport sur les activités de la Commission se terminant au 30 juin 2010, conformément à sa loi constitutive.

Outre les travaux reliés à l'évaluation des documents officiels que les collèges doivent lui soumettre pour évaluation – plans stratégiques, plans de réussite, politiques institutionnelles – et à celle des suites données par les collèges à ses évaluations antérieures, la Commission a poursuivi ses activités d'évaluation concernant trois éléments majeurs du système d'assurance qualité des collèges. À ce jour, la Commission a complété près de 87 % des visites à faire dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Cette opération majeure touche l'ensemble des établissements soumis au Règlement sur le régime des études collégiales et elle permettra à la Commission d'attester la qualité de l'évaluation des apprentissages et par conséquent, la crédibilité des diplômes et des attestations décernées. La Commission a également poursuivi ses travaux relatifs à l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et à celle des plans de réussite des collèges privés subventionnés. Dans le premier cas, elle a d'ailleurs commencé les visites des cégeps. Au total, la Commission a visité 30 collèges, ce qui signifie une centaine de journées passées dans les établissements.

En terminant, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel, ainsi que les 76 personnes qui ont participé bénévolement à titre d'experts externes aux travaux de la Commission au cours de la dernière année, pour leur engagement et leur contribution remarquables à la réalisation du mandat de la Commission.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Lafleur', with a stylized, cursive script.

Nicole Lafleur

Québec, septembre 2010

Table des matières

<i>Déclaration de la présidente de la Commission</i>	11
Chapitre 1 La Commission	13
Mission et valeurs	13
Approche privilégiée	13
Mandat	14
Composition et structure organisationnelle	14
Comités consultatifs	15
Experts externes	15
Processus d'évaluation	16
Chapitre 2 Résultats 2009-2010 au regard du Plan stratégique 2007-2011 ..	19
<i>Première orientation</i>	
Réaliser, avec la collaboration des collègues, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité	19
Les opérations d'évaluation de la Commission	21
L'adoption d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)	22
L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages	22
L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collègues privés subventionnés	23
L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps	24
L'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEP des collègues privés non subventionnés	25
L'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement	25
La veille stratégique	26
<i>Deuxième orientation</i>	
S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial	27
L'impact des travaux de la Commission sur les collègues	28
Les suites à donner à l'évaluation institutionnelle	29
Les suites données aux évaluations de programmes de la Commission	29
Les suites à donner à l'application des politiques institutionnelles d'évaluation ..	31
L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial	31

<i>Quatrième orientation</i>	
Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation	33
L'accompagnement des collèges	33
Chapitre 3 Autres résultats au regard des travaux d'évaluation réalisés en 2009-2010	35
Plans stratégiques des cégeps	35
Politiques institutionnelles	36
La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)	37
La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)	37
Chapitre 4 Ressources de la Commission au 31 mars 2010	39
Les ressources humaines	39
Les ressources financières	41
Les ressources informationnelles	42
Chapitre 5 Exigences législatives et gouvernementales	43
Rapport d'activités	43
Réunions de la Commission	43
Publications	43
Communications	43
Relations avec divers organismes	44
Déclaration de services au citoyen	44
Éthique et déontologie	44
Plan d'action de développement durable	45
Politique linguistique	45
Protection des renseignements personnels et accès à l'information	46
Recommandations du Vérificateur général du Québec	46

ANNEXES

ANNEXE 1	
Tableau schématique du plan stratégique	49
ANNEXE II	
Organigramme au 31 mars 2010	50
ANNEXE III	
Comités consultatifs et experts externes	51
ANNEXE IV	
Rapports dévaluation transmis aux établissements en 2009-2010	56
ANNEXE V	
Évaluations en cours au 30 juin 2010	58
ANNEXE VI	
Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2010	61
ANNEXE VII	
Opérations complétées au 30 juin 2010	68
ANNEXE VIII	
Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2010	70
ANNEXE IX	
Publications de la Commission depuis 1993	74
ANNEXE X	
Code de déontologie des membres de la Commission dévaluation de l'enseignement collégial	76

Déclaration de la présidente de la Commission

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats du rapport annuel de gestion 2009-2010 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2010.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Lafleur', with a stylized, cursive script.

Nicole Lafleur

Québec, le 2 septembre 2010

Chapitre 1

La Commission

Mission et valeurs

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel entendent privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Approche privilégiée

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collègues, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, la Commission a choisi d'associer étroitement les collègues et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collègues de plus en plus autonomes en vue d'assurer pleinement la réalisation de leur mission.

Mandat

En vertu de la loi (L.R.Q., chapitre C-32.2), la Commission a le mandat d'évaluer :

1. Pour chaque établissement auquel s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales¹ :
 - les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
 - les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
 - la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 - les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.
2. Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés :
 - la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien; dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Il s'agit de M^{me} Nicole Lafleur, présidente, et de MM. John Keyes, Michel Lauzière et Gilles Levesque. Vingt-cinq personnes (effectif permanent autorisé) secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'annexe I.

1. En date du présent rapport, cela représente 100 établissements : 48 cégeps, 22 établissements privés subventionnés, 26 établissements privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université. Les différents sites de formation sous la responsabilité de certains établissements ne sont pas comptabilisés ici.

Comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement².

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité, dont le nombre de membres peut varier, est formé d'un commissaire qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux ainsi que dans l'élaboration, le cas échéant, d'un guide et d'instruments qui serviront à l'évaluation. Elle leur demande également de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation – parfois, de certains documents officiels tels les plans stratégiques des cégeps – de participer, lorsque c'est le cas, à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

Experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour chacune des visites d'évaluation qu'elle réalise dans les établissements³.

Composition et rôle des comités de visite

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un ou une commissaire, et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

Le comité analyse le rapport d'autoévaluation et visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et par la suite, sur le jugement d'ensemble.

2. L'annexe III présente les comités consultatifs actifs en 2009-2010, page 51.

3. La liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2009-2010 se retrouve à l'annexe III, page 53.

Processus d'évaluation

Une approche basée sur l'autoévaluation des établissements

La Commission a adopté un processus d'évaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger. Basé sur l'autoévaluation réalisée par les établissements, ce processus est suivi lorsqu'elle évalue les programmes d'études, l'application des politiques institutionnelles (programmes et apprentissages) ou encore, lorsqu'elle procède à l'évaluation institutionnelle des établissements.

Dans un premier temps, la Commission demande aux collèges visés de procéder à leur autoévaluation et de lui transmettre un rapport. Au besoin, elle produit à leur intention un cadre d'analyse ou un guide qui explicite les critères d'évaluation, la démarche à suivre et les personnes à consulter. Elle offre également des séances d'information aux responsables de l'évaluation dans les collèges.

À la suite de l'analyse d'un rapport d'autoévaluation, un comité de la Commission rend visite à l'établissement pour valider ce rapport et pour obtenir, au besoin, de l'information complémentaire. À cette fin, le comité rencontre différents groupes de personnes, par exemple : dirigeants, professeurs, professionnels, étudiants, personnel de soutien.

La Commission élabore ensuite une version préliminaire du rapport dans lequel elle expose les résultats de son évaluation. Ce rapport comporte, le cas échéant, des recommandations ou des suggestions d'amélioration auxquelles l'établissement peut réagir. À la réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport définitif qu'elle transmet au collège concerné et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La Commission rend publics, comme le lui prescrit sa loi constitutive, tous ses rapports d'évaluation qu'elle dépose dans son site Internet.

Lorsque des améliorations sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Lorsque celles-ci sont jugées satisfaisantes, la Commission l'indique publiquement et, le cas échéant, révisé son jugement d'ensemble.

À chaque fois que la Commission constate des lacunes graves lors d'une évaluation, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter à nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de combler les lacunes observées.

L'évaluation des politiques et plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux politiques et aux plans que les collèges lui transmettent pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et celles relatives aux programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques des cégeps.

Lors de l'évaluation d'une politique institutionnelle, la Commission examine d'abord le contenu de la politique et, par la suite, son application dans le collège. Dans le cas de celle portant sur les apprentissages, elle détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si

elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. Elle s'assure ensuite que ces politiques sont bien appliquées et qu'elles sont efficaces dans le cadre des évaluations de programme ou des opérations spécifiques élaborées à cette fin.

L'évaluation du plan de réussite des collèges privés subventionnés est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges. Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont évalués au même moment que les plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine d'abord l'efficacité potentielle du plan. Elle se prononce ensuite sur son efficacité réelle lors d'une opération spécifique.

Enfin, en évaluant le plan stratégique d'un cégep, la Commission vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan incluant, comme il en est fait mention plus haut, celle du plan de réussite. La Commission se prononce sur l'efficacité réelle des deux plans lors d'une opération spécifique.

Chapitre 2

Résultats 2009-2010⁴ au regard du Plan stratégique 2007-2011

Le sommaire du Plan stratégique 2007-2011 de la Commission se retrouve à l'annexe I du présent rapport. L'ensemble du plan peut être consulté à la section « Publications » du site Internet de la Commission (www.ceec.gouv.qc.ca).

Première orientation

Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité

■ ENJEU

L'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité.

■ AXE D'INTERVENTION 1

Les opérations d'évaluation de la Commission

Tableaux synthèses

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 D'ici la session d'hiver 2009, s'assurer que tous les établissements satisfassent aux exigences réglementaires quant à l'adoption d'une politique d'évaluation des programmes (PIEP)		
Indicateur	Résultat 2008-2009	Résultats 2009-2010
Nombre d'établissements ayant adopté une PIEP évaluée par la Commission.	86,1 % des 101 établissements actifs ont transmis leur politique et 98 % d'entre elles ont été évaluées par la Commission.	89 % des 100 établissements actifs ont transmis leur politique et 95,5 % d'entre elles ont été évaluées par la Commission. Actualisation du cadre de référence sur l'évaluation des PIEP et adaptation du cadre à la particularité des collèges privés non subventionnés.

Commentaire

Il y avait 103 établissements actifs lors de l'élaboration du plan stratégique de la Commission et 82,5 % d'entre eux avaient une PIEP évaluée par la Commission.

4. Contrairement au chapitre 4 où les résultats sur les ressources se réfèrent à l'exercice financier (1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), ceux reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, conformément à sa loi (1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation

Indicateurs	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010	Commentaires
Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (réception des rapports d'autoévaluation prévue en juin 2007).	Formation d'une cinquantaine d'experts. 39 visites d'établissement. 14 rapports d'autoévaluation reçus. 22 rapports d'évaluation adoptés et 16 transmis.	Formation d'une dizaine d'experts. 25 visites d'établissement. 4 rapports d'autoévaluation reçus. 67 rapports d'évaluation adoptés et 60 transmis.	À ce jour, la Commission a reçu 92 rapports d'autoévaluation et elle en attend 8 autres. La différence entre le nombre de rapports (100) et le nombre de collèges considérés (97) s'explique par le fait que les 3 collèges constituants du Cégep régional de Lanaudière ont déposé chacun leur rapport et qu'un établissement privé ayant participé à l'évaluation a fermé ses portes en juin 2008.
Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des 22 collèges privés subventionnés (réception des rapports d'autoévaluation prévue au printemps 2009).	Élaboration des outils d'analyse utiles à la réalisation de cette évaluation. Fixation avec chaque collège du moment du dépôt de son rapport d'autoévaluation. Séances d'information (4) à l'intention des collèges. Élaboration et mise en ligne d'une foire aux questions dédiée à cette opération.	3 rapports d'autoévaluation reçus.	
Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des 48 cégeps, incluant leur plan de réussite (réception des rapports d'autoévaluation prévue à la fin de l'année 2010).	Élaboration des outils d'analyse utiles à la réalisation de cette évaluation. Fixation avec chaque cégep du moment du dépôt de son rapport d'autoévaluation. Séances d'information (5) à l'intention des cégeps. Élaboration et mise en ligne d'une foire aux questions dédiée à cette opération. 11 rapports d'autoévaluation reçus.	Formation d'une soixantaine d'experts. 5 visites d'établissement. 19 rapports d'autoévaluation reçus. 56,3 % des rapports d'autoévaluation reçus (27/48).	
Évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEP des 28 collèges privés non subventionnés.	s. o.*	Adoption et diffusion d'un document d'orientation sur l'évaluation d'un programme et l'évaluation de l'application de la PIEP des collèges privés non subventionnés. Élaboration d'un cadre d'analyse. Mise sur pied d'un comité consultatif.	Trois collèges ayant déposé, en 2008-2009, un rapport d'autoévaluation qui portait sur leur premier plan stratégique ont souhaité reprendre l'exercice avec leur deuxième plan. C'est pourquoi le % des rapports reçus est calculé sur 27 et non 30.

* s. o. : sans objet

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Définir une opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement, opération qui serait réalisée selon une périodicité connue

Indicateur	Résultat 2008-2009	Résultat 2009-2010
Au plus tard en 2010, adoption par la Commission d'un document d'orientation et d'un cadre d'analyse.	s. o.*	Mission effectuée à l'automne 2009 auprès de deux agences d'évaluation européennes.

Commentaire

La Commission a également rencontré un représentant de l'Association européenne pour l'assurance de la qualité en enseignement supérieur.

■ AXE D'INTERVENTION 2*La veille stratégique***Tableau synthèse****OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Situer l'enseignement collégial québécois dans le contexte canadien et international

Indicateur	Résultats 2008-2009	Résultat 2009-2010
Au terme du plan, la veille stratégique aura été utilisée pour situer les objets d'évaluation dans le contexte canadien et international.	Entente-cadre avec l'Université Laval visant à comparer l'enseignement collégial québécois à d'autres systèmes éducatifs. Recherche en cours sur l'encadrement des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages au Canada, aux États-Unis et en Europe.	Dépôt d'un document composé de fiches descriptives portant sur les structures, la réglementation, les pratiques et les outils d'encadrement concernant les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages ou leur équivalent dans différents systèmes d'enseignement supérieur.

Les opérations d'évaluation de la Commission

Les opérations d'évaluation visées par le Plan stratégique 2007-2011 de la Commission touchent les différents mécanismes internes d'assurance qualité développés par les collèges pour assurer la qualité de la formation qu'ils offrent. Spécifiquement, il s'agit des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements qui, au printemps 2007, n'avaient pas encore adopté une telle politique, de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de tous les collèges soumis au Règlement sur le régime des études collégiales, de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés, de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps (lesquels incluent leurs plans de réussite) et de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés.

Conformément à son mandat, la Commission a aussi évalué des politiques institutionnelles d'évaluation (apprentissage, programmes) et des plans stratégiques. Les résultats de ces travaux sont présentés au chapitre 3 du présent rapport.

L'adoption d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes constitue l'un des premiers mécanismes internes prévus par le législateur pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Composante essentielle du système d'assurance qualité de chaque collège, cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner.

En vertu de l'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque collège doit se doter d'une telle politique et la transmettre à la Commission pour évaluation. Cette dernière analyse le *contenu* de la politique et se prononce sur son efficacité potentielle.

Lorsque la Commission a élaboré son plan stratégique en 2007, 82,5 % des collèges (85/103) avaient une politique institutionnelle d'évaluation des programmes évaluée par la Commission. Au 30 juin 2010, 89 % d'entre eux (89/100) ont transmis leur PIEP⁵ et la Commission a évalué 95,5 % de ces politiques. Tous les cégeps, 91 % des collèges privés subventionnés, 75 % des établissements relevant d'un ministère ou d'une université et 54 % des collèges privés non subventionnés ont une PIEP qui a été examinée par la Commission. Au total, la Commission a jugé que 91 % des politiques évaluées contenaient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité.

Durant l'année, la Commission a actualisé son cadre de référence sur l'évaluation des politiques relatives aux programmes – cadre initialement élaboré en 1994 – et l'a adapté à la particularité des collèges privés non subventionnés. Ces derniers offrent uniquement des programmes courts conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Autre mécanisme interne d'assurance qualité prévu par le législateur pour assurer, cette fois-ci, la qualité de l'évaluation des apprentissages, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) est un engagement public du collège d'assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et étudiantes et d'en témoigner. En vertu de l'article 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque établissement doit adopter une telle politique et la transmettre à la Commission, laquelle a le mandat d'évaluer ces politiques – y compris les procédures de sanction des études – et leur application.

Dans le cadre de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, la Commission évalue la conformité de l'application, par chaque collège, de sa politique en examinant plus particulièrement l'exercice des responsabilités ainsi que la mise en œuvre des modalités de reconnaissance des acquis. Elle évalue l'efficacité de la politique, sous l'angle de l'atteinte des objectifs de la politique incluant ceux liés à la reconnaissance des acquis.

5. La variation dans le nombre de collèges s'explique par la fermeture ou la création de nouveaux collèges dans la catégorie des collèges privés, qu'ils soient subventionnés ou non. Lors de l'élaboration du plan stratégique de la Commission en 2007, il y avait 103 établissements et depuis, cinq d'entre eux ont cessé leurs activités et deux autres ont reçu l'autorisation d'offrir une formation collégiale.

C'est la première fois que la Commission procède à l'évaluation systématique de l'application de la PIEA, de même que c'est la première fois qu'une opération d'évaluation touche l'ensemble des collèges offrant des programmes menant à l'obtention d'un diplôme (DEC) ou d'une attestation (AEC) d'études collégiales.

Durant l'année, la Commission a effectué 25 visites se répartissant comme suit, selon la catégorie des établissements visités : 21 collèges publics, deux établissements relevant d'un ministère, un collège privé subventionné et un privé non subventionné. D'une durée variant de deux à cinq jours, selon l'ampleur des activités du collège, l'ensemble des visites représente un total de 84 journées passées dans les établissements par les comités de visite.

En 2009-2010, la Commission a adopté 67 rapports d'évaluation (34 rapports dans leur version préliminaire et 33 rapports définitifs) et elle en a transmis 60 aux collèges concernés (29 rapports dans leur version préliminaire et 31 rapports définitifs). Durant l'année, la Commission a reçu quatre rapports d'autoévaluation. Les huit collèges n'ayant pas encore transmis leur rapport ont demandé à la Commission de reporter à une date ultérieure le dépôt initialement prévu pour le 22 juin 2007. Elle a accédé à leur demande.

Au cours de l'année, la Commission a tenu des séances de formation auprès d'une dizaine de personnes ayant accepté de participer, en tant qu'experts, à cette opération. La formation offerte porte essentiellement sur l'appropriation du rôle d'expert.

Lors des six réunions tenues durant l'année, les activités du comité consultatif mis sur pied pour assister la Commission dans les travaux liés à cette opération ont porté essentiellement sur l'étude de 31 projets de rapports d'évaluation.

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Dans son plan de réussite – partie intégrante de son système d'assurance qualité – chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants et étudiantes, et d'en témoigner.

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés⁶ s'inscrit dans la continuité des travaux que la Commission a réalisés relativement à ces plans depuis 2001⁷. La présente opération lui permet ainsi de faire le suivi des plans de réussite et d'accompagner les 19 collèges visés⁸ dans leurs processus d'amélioration continue de la qualité et de la crédibilité de l'enseignement collégial.

La Commission évaluera l'efficacité des plans de réussite en faisant état de l'atteinte des objectifs et en examinant dans quelle mesure l'élaboration du plan, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi contribuent à l'efficacité du plan. La Commission se prononcera

6. Depuis juillet 2004, le plan de réussite des cégeps est inclus dans leur plan stratégique. L'efficacité de ces deux plans est donc évaluée au même moment dans les cégeps.

7. Il s'agit des trois opérations suivantes : évaluation des plans de réussite en 2001-2002, analyse de la mise en œuvre de ces plans en 2002-2003 et examen, en 2003-2004, du bilan que chaque collège a fait de son plan de réussite. Il est à noter que les cégeps ont également été touchés par ces trois opérations.

8. Vingt-deux collèges étaient visés lors de l'adoption du plan stratégique de la Commission en juin 2007. L'un d'entre eux a interrompu ses activités en juin 2008, un autre n'a pas de plan de réussite et un établissement possédant deux sites de formation est comptabilisé comme un seul collège.

sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue du prochain plan de réussite de chaque collège. Elle évaluera également la qualité de la démarche retenue par chacun d'entre eux pour réaliser leur autoévaluation.

La Commission a convenu avec chaque collège qu'il lui préciserait une date pour le dépôt de son rapport d'autoévaluation et la réception de ces derniers devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011. Au 30 juin 2010, la Commission a reçu trois rapports. Durant l'année, elle a complété l'élaboration des divers outils nécessaires à l'analyse des rapports d'autoévaluation des collèges. Le comité consultatif mis sur pied pour cette opération a continué ses travaux.

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps

En décembre 2002, à l'instar des ministères, des organismes et des autres institutions publiques, le gouvernement obligeait les cégeps à se doter – avant juillet 2004 – d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et intégrant leur plan de réussite⁹. En tenant compte de sa situation et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, chaque cégep présente dans son plan stratégique l'ensemble des objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. En vertu de la loi, ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Le plan stratégique et le plan actualisé – lorsque des modifications importantes ont été apportées aux orientations et aux objectifs – doivent être transmis à la Commission pour évaluation.

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps s'inscrit dans la continuité des travaux menés par la Commission depuis 2004, à savoir l'évaluation de la conformité des plans stratégiques à la loi et de leur efficacité potentielle, ainsi que la publication d'un premier rapport bilan en 2006. Cette nouvelle opération permet à la Commission d'effectuer le suivi de ces plans et d'accompagner les cégeps dans l'amélioration continue de leurs processus et de leurs outils stratégiques.

Comme c'est le cas pour les plans de réussite des collèges privés subventionnés, la Commission évaluera l'efficacité des plans stratégiques des cégeps en faisant état de l'atteinte des objectifs et en examinant dans quelle mesure l'élaboration du plan, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi contribuent à l'efficacité du plan. Elle se prononcera sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue de la prochaine planification stratégique. La démarche d'évaluation étant laissée au choix de chaque cégep, la Commission évaluera également la qualité de celle adoptée par chacun d'entre eux.

La Commission a consulté chaque cégep afin de convenir du moment où il estime être en mesure de déposer son rapport d'autoévaluation. Selon l'information recueillie à ce jour, la réception des rapports devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012. Durant l'année, la Commission a reçu 19 rapports et, au 30 juin 2010, plus de la moitié des cégeps (27/48) ont transmis leur rapport à la Commission.

En 2009-2010, la Commission a tenu sept séances de formation – incluant celle destinée aux membres du comité consultatif – au cours desquelles elle a rejoint une soixantaine de personnes ayant accepté de participer, en tant qu'experts, à cette opération. Comme c'est le cas pour toutes les évaluations qu'elle mène, la formation offerte porte sur l'appropriation du rôle d'expert. La Commission a également effectué cinq visites d'établissement

9. Obligation inscrite dans la *Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (Projet de loi n° 123, 2002, chapitre 50).

d'une durée de trois jours chacune, ce qui représente quinze journées passées dans les établissements par les comités de visite. Enfin, le comité consultatif s'est réuni à deux reprises, essentiellement pour faire un retour sur les cinq premières visites et revoir, au besoin, l'horaire type et les outils d'analyse utilisés.

L'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEP des collèges privés non subventionnés

Outre l'obligation pour chaque collège de se doter d'une politique relative à l'évaluation des programmes, l'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales stipule également que le collège doit s'assurer de l'application de cette politique. De par sa loi constitutive, la Commission a le mandat d'évaluer l'application de cette politique, ce qui lui permet de porter un jugement sur la capacité du collège de réaliser une évaluation efficace en conformité avec la politique qu'il a lui-même élaboré.

La Commission ayant déjà évalué l'efficacité de l'application de la PIEP dans les collèges offrant un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), dans le cadre de deux évaluations antérieures¹⁰, le présent exercice s'adresse donc uniquement à 25 des 26 collèges privés non subventionnés actifs¹¹ au moment du lancement de l'opération. Ces collèges forment un groupe hétérogène en raison de la taille, des domaines de formation, du nombre de programmes offerts et de l'expertise développée en évaluation. Certains n'ont encore jamais procédé à une évaluation de programme demandée par la Commission et la majorité n'a participé qu'à l'une des deux évaluations de programmes réalisées antérieurement par la Commission auprès de ce groupe de collèges¹².

En 2009-2010, la Commission a donc demandé à ces collèges d'évaluer en profondeur un de leurs programmes en appliquant leur PIEP et d'évaluer la conformité de cette application et son efficacité. Le rapport d'autoévaluation de chaque collège doit porter sur les deux volets de l'opération, à savoir la présentation du programme évalué et des résultats complets de l'exercice ainsi que la description de la démarche suivie par le collège pour réaliser l'autoévaluation de l'application de sa politique et l'appréciation qu'il en fait.

La Commission a adopté un document précisant les orientations retenues pour la réalisation de cette opération, document rendu public en avril 2010. Un cadre d'analyse a été élaboré et la Commission a mis sur pied, en juin 2010, un comité consultatif pour l'assister dans la réalisation de cette opération.

L'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement

Afin d'enrichir sa connaissance et sa compréhension d'organismes dont la mission est semblable à la sienne, la Commission a rencontré, à l'automne 2009 deux agences d'assurance qualité, l'une française et l'autre suisse : l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ). La Commission a également rencontré un représentant de l'Association européenne pour l'assurance de la qualité en enseignement supérieur, organisme regroupant les agences européennes d'évaluation. La mission effectuée auprès de

10. Il s'agit de l'évaluation de l'application de la PIEP menée en 1998-2002 et de l'évaluation de programmes en 2005-2008.

11. LADDMI - l'École de danse contemporaine n'est pas touchée par cette évaluation puisqu'elle n'avait pas de cohortes étudiantes au moment du lancement de l'opération.

12. Opérations réalisées respectivement en 1997-1999 pour la première et en 2001-2003 pour la seconde.

ces deux agences lui permet d'inscrire son action dans un contexte plus vaste de l'assurance qualité et d'établir des comparables, comme souhaité dans son plan stratégique 2007-2011. Cette première mission lui a permis de constater que les processus d'évaluation mis en place par la Commission sont d'une grande qualité, comparables aux meilleures pratiques de la Communauté européenne et ils assurent des résultats crédibles et fiables. Elle alimente également sa réflexion sur la définition de la nouvelle opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité mis en place par chaque collège.

La veille stratégique

Dans le cadre de sa planification stratégique 2007-2011, la Commission entend situer ses constats sur l'enseignement collégial québécois à l'intérieur d'un contexte canadien et international. C'est dans cet esprit qu'au printemps 2009, elle a signé une entente-cadre de partenariat avec la Communauté de recherche et d'entraide en éducation (CREE) de l'Université Laval. Le premier objet de veille stratégique convenu porte sur les structures de gouvernance et les pratiques d'encadrement des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages de trois provinces canadiennes (Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario), de quatre pays européens (France, Irlande, Suisse, Royaume-Uni, Suède) et de trois grandes agences américaines d'accréditation (Middle States Commission on Higher Education, North Central Commission on Accreditation and School Improvement, Northwest Commission on Colleges and Universities). Les fiches relatives à chaque pays ou agence comprennent une description du système scolaire, les encadrements légaux et législatifs, les organismes d'encadrement externes et la présentation des composantes d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Un document composé de fiches descriptives a été déposé à la Commission en mai 2010.

Deuxième orientation

S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial

■ ENJEU

Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial

■ AXE D'INTERVENTION 1

L'impact des travaux de la Commission sur les collègues

Tableau synthèse

OBJECTIF STRATÉGIQUE		
Faire en sorte que les collègues donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant		
Indicateur	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Proportions des recommandations faites aux collègues lors des évaluations auxquelles des suites satisfaisantes ont été apportées dans les délais (la seule évaluation correspondant à cet indicateur en 2007-2008 est l'Opération 2005 en évaluation de programmes).	8 des 16 rapports de suivi relatifs à l'Opération 2005 en évaluation de programmes reçus avant la période couverte par le rapport annuel de gestion ont été examinés. 84 % des rapports de suivi relatifs à l'Opération 2005 en évaluation de programmes reçus durant la période couverte par le rapport annuel de gestion (16/19) sont les premières suites données par les collègues concernés et 6 rapports ont été examinés. 4 des 14 collègues ayant reçu le rapport d'évaluation de la Commission ont répondu de façon satisfaisante aux suites attendues. Une modification apportée au jugement initial de la Commission.	17 rapports de suivi reçus durant l'année : - Opération 2005 en évaluation de programmes (14); - formation générale (2); - Application PIEA (1). 17 rapports transmis aux collègues : - Opération 2005 en évaluation de programmes (14) - évaluation institutionnelle (3). % des collègues ayant terminé leur évaluation : - 31 % de ceux touchés par l'évaluation institutionnelle; - 86,3 % de ceux touchés par l'une ou l'autre des opérations en évaluation de programme; - 93 % de ceux touchés par l'évaluation de l'application de la PIEP.

Commentaires

Contrairement aux années antérieures, les résultats 2009-2010 comprennent les suites à donner par les collègues pour toutes les opérations, incluant l'évaluation institutionnelle.

Dans le cas de l'évaluation institutionnelle (objectif stratégique 2 de l'orientation 2), un bilan sera fait en 2011 ou ultérieurement.

■ AXE D'INTERVENTION 2

L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial

Tableau synthèse

OBJECTIF STRATÉGIQUE		
S'assurer de la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses		
Indicateur	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Inventaire des suites données par les partenaires et autres interlocuteurs aux constats et recommandations de la Commission.	Rapport annuel déposé en novembre 2008 par la Commission consultative de l'enseignement privé. 36 % des avis de renouvellement ou de modification de permis relatifs à l'enseignement collégial font référence aux travaux de la Commission. Objets des mentions : - évaluation institutionnelle (7) - politiques institutionnelles (6) - programmes (3) - ensemble des évaluations (2).	Rapport annuel déposé en novembre 2009 par la Commission consultative de l'enseignement privé. 35 % des avis de renouvellement ou de modification de permis relatifs à l'enseignement collégial font référence aux travaux de la Commission. Objets des mentions : - évaluation institutionnelle (1) - politiques institutionnelles (9) - programmes (4) - ensemble des évaluations (9) - mission éducative et responsabilités (1).

L'impact des travaux de la Commission sur les collèges

L'impact des évaluations de la Commission sur les collèges dépend en grande partie du réinvestissement des compétences développées en évaluation et du suivi qui est donné aux actions proposées au terme de chaque évaluation. En général, les collèges ont donné des suites adéquates aux recommandations formulées par la Commission lors de ses évaluations.

Les suites à donner aux recommandations font partie du processus d'évaluation¹³. Afin d'inciter les collèges à déposer un rapport de suivi dans des délais raisonnables, la Commission porte une attention particulière aux suites satisfaisantes données par les collèges selon l'échéance prévue et elle en tient compte dans une éventuelle révision du jugement initial. Les délais accordés aux collèges peuvent varier d'une opération d'évaluation à l'autre. Ainsi, dans la majorité des cas, les collèges ont un délai d'un an pour apporter les modifications demandées. Dans le cadre de l'évaluation institutionnelle, la Commission a choisi de ne pas fixer d'échéance vu la nature des recommandations et l'ampleur du travail exigé pour y donner des suites adéquates. Entre-temps, les cégeps ont dû élaborer et adopter un plan stratégique et, dans plusieurs cas, les améliorations demandées lors de l'évaluation institutionnelle y ont trouvé écho. Enfin, dans le cas

13. Voir la description du processus d'autoévaluation à la page 16 du présent rapport.

particulier de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA, la Commission a décidé de moduler le délai imparti aux collèges en fonction de l'ampleur des mesures à prendre pour apporter un suivi approprié à ses recommandations.

Les suites à donner à l'évaluation institutionnelle

L'évaluation institutionnelle réalisée auprès des collèges offrant le diplôme d'études collégiales avait pour objectif premier de les aider à s'acquitter encore mieux de leur mission de formation. La portée d'un bon nombre des recommandations formulées lors de cette opération réalisée entre 2000 et 2004 rendait difficile pour les collèges de leur donner rapidement des suites appropriées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa planification stratégique, la Commission évaluera le suivi apporté à ces recommandations par l'ensemble des collèges et dans le cas particulier des cégeps, elle profitera de l'évaluation de l'efficacité de leurs plans stratégiques¹⁴ pour examiner les suites qui auront été données à l'évaluation institutionnelle par le biais de ces plans. Les cégeps peuvent aussi, comme c'est le cas pour les autres collèges, donner des suites au moment le plus approprié pour eux, avant l'évaluation concernant l'efficacité de leurs plans stratégiques. La Commission publiera un rapport sur les suites de l'évaluation institutionnelle en 2011.

Près de 87 % des collèges ayant réalisé cette opération (59/68)¹⁵ ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Au 30 juin 2010, plus de 60 % des collèges (42/68) ont encore des suites à donner – dont 36 cégeps –, le rapport de suivi de trois collèges est en cours d'évaluation et le processus d'évaluation est terminé pour 21 autres collèges¹⁶. Au cours de l'année, la Commission a examiné trois rapports de suivi et elle a transmis un rapport d'évaluation à chacun des collèges concernés. Dans les trois cas, elle a jugé que les mesures prises par les collèges en question ne répondaient pas de façon appropriée aux lacunes observées lors de l'évaluation.

Les suites données aux évaluations de programmes de la Commission

Un peu plus de 83 % des collèges actifs ayant reçu un rapport contenant au moins une recommandation lors de l'une ou l'autre des évaluations de programmes¹⁷ ont donné des suites appropriées et au 30 juin 2010, quatre de ces opérations étaient terminées pour tous les collèges visés¹⁸. Toutes opérations en évaluation de programme confondues, l'ensemble des collèges ayant donné des suites adéquates et ceux ayant reçu un rapport sans recommandation représente 86,3 % des collèges touchés. Durant l'année, la Commission a reçu 16 rapports de suivi de collèges, dont 14 relatifs à l'opération menée en 2005-2008 et deux à la formation générale.

14. Voir la présentation de cette opération à la page 24.

15. Lors de cette évaluation, quatre des soixante-douze collèges initialement visés ont demandé à la Commission de procéder à leur autoévaluation à une date ultérieure. L'annexe VI (p. 66) présente la situation pour chaque collège, au 30 juin 2010.

16. Neuf de ces collèges ont reçu un rapport sans recommandation.

17. Huit opérations réalisées par la Commission depuis 1994 ont porté sur l'évaluation de programme.

18. Il s'agit des opérations suivantes : l'évaluation des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés et l'évaluation des programmes *Sciences humaines, Informatique et Techniques d'éducation en services de garde* (voir l'annexe VII, p. 68).

Dans le cadre de *l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes*, la Commission a adopté et transmis, durant l'année, quatre rapports d'évaluation (un rapport dans sa version préliminaire et trois rapports définitifs). Par ailleurs, elle a examiné le suivi donné par 14 collèges et transmis à chacun son rapport d'évaluation respectif. La Commission a jugé que la moitié d'entre eux avaient pris les mesures appropriées lui permettant de lever ses recommandations. Dans les sept autres cas, elle a conclu que des suites partiellement satisfaisantes avaient été données pour cinq d'entre eux et insatisfaisantes, pour les deux derniers. Les collèges concernés sont tenus de transmettre un nouveau rapport de suivi.

À ce jour, quatre des huit opérations d'évaluation de programmes ne sont pas encore terminées, à savoir *Techniques administratives*, *formation générale*, l'une des deux évaluations de *programmes dans les établissements privés non subventionnés*¹⁹ et la dernière opération menée en 2005-2008. À l'exclusion de cette dernière dont une vingtaine de rapports de suivi sont en cours d'évaluation, le pourcentage des collèges actifs dont le processus d'évaluation est terminé varie entre 89 % et 97 %. Au total, dix collèges différents ont encore des suites à donner et deux d'entre eux doivent le faire également en *Techniques administratives* et en *formation générale*. Enfin, un collège doit procéder à la réévaluation de son programme.

Pourcentage des dossiers complétés²⁰ selon l'opération
et pour les collèges actifs au 30 juin 2010

Opération (années de l'évaluation)	Dossiers complétés
Techniques administratives (1996-1999)	97 %
Évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés (2001-2003)	89 %
La composante de la formation générale des programmes d'études (1997-2000)	89 %
Évaluation de programmes (2005-2008)	32 %

Le processus d'évaluation est considéré comme incomplet tant que l'établissement n'a pas donné des suites appropriées à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. À cet effet, la Commission lui demande de produire, dans un délai requis, un rapport ou de fournir de l'information complémentaire sur les actions prises et sur les mesures mises en place pour corriger les lacunes observées. Des établissements doivent parfois produire plusieurs rapports avant de répondre aux exigences de la Commission. Dans la majorité des cas, la Commission estime que les collèges donnent des suites adéquates.

19. L'annexe VI présente l'état de situation pour chacune de ces opérations.

20. Lorsqu'un collège a donné des suites appropriées à toutes les recommandations contenues dans un rapport d'évaluation, le dossier est complété.

Pourcentage des rapports contenant au moins une recommandation
pour les opérations d'évaluation de programme complétées au 30 juin 2010²¹

Opération (années de l'évaluation)	Nombre de collèges touchés	Pourcentage de rapports avec recommandations
Évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés (1997-1999)	23	83,3 %
Techniques d'éducation en service de garde (1994-1996)	31	75,6 %
Sciences humaines (1995-1997)	64	75,0 %
Informatique (1994-1996)	54	71,6 %

La moitié des opérations en évaluation de programme réalisées par la Commission dans les collèges sont complétées. Il s'agit de l'évaluation des programmes *Techniques d'éducation en service de garde* complétée en février 2003, de celle des programmes *Sciences humaines* et *Informatique* complétées en septembre 2007 et de la première des deux opérations touchant exclusivement *les établissements privés non subventionnés* complétée en juin 2008. Plus de 70 % des rapports d'évaluation transmis aux collèges dans le cadre de chacune de ces opérations contenaient au moins une recommandation.

Les suites à donner à l'application des politiques institutionnelles d'évaluation

L'évaluation de l'efficacité de l'application de la *politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* est actuellement en cours. Au 30 juin 2010, la Commission a transmis à 31 collèges leur rapport d'évaluation respectif et 25 d'entre eux ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Au 30 juin, un collège a transmis un rapport de suivi dans les délais requis, lequel rapport est en cours d'évaluation²².

L'évaluation de l'application de la *politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)* s'est déroulée entre 1998 et 2002. À ce jour, le processus d'évaluation est terminé pour 93 % (77/83) des collèges touchés par cette évaluation. La Commission a demandé aux collèges n'ayant pas encore démontré l'efficacité de leur politique de le faire lors de l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes, puisqu'ils devaient alors compléter cette évaluation à l'aide de leur PIEP. Les 20 collèges visés par cette demande devaient joindre, au rapport d'autoévaluation de leur programme, un bref rapport sur l'efficacité de l'application de leur politique. Au 30 juin 2010, cinq d'entre eux n'ont pas encore transmis leur rapport : deux le feront d'ici la fin de l'année 2010 et trois autres, à une date ultérieure non précisée. Enfin, un collège a encore des suites à donner au rapport de la Commission. L'annexe VIII présente la situation pour chacun des collèges touchés, à la page 70.

21. L'annexe VII présente la liste des collèges encore actifs qui ont participé à ces opérations.

22. Les autres résultats découlant de cette opération sont présentés dans la section consacrée aux opérations de la Commission à la page 22 du rapport.

L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial

La Commission consultative de l'enseignement privé s'appuie sur les travaux et les constats de la Commission pour formuler ses recommandations concernant les demandes de renouvellement ou de modification des permis accordés aux établissements privés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Un peu plus du tiers des demandes examinées (14/40) au cours de la période couverte par le dernier rapport annuel de la Commission consultative se retrouvent dans cette catégorie²³. En effet, elle mentionne à 24 reprises les travaux de la Commission et ses références se répartissent de la façon suivante : l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et des programmes (9), l'ensemble des évaluations réalisées dans un même établissement (9), la qualité de la formation et l'évaluation des programmes (4), l'évaluation institutionnelle (1) et enfin, la mission éducative et les responsabilités (1).

23. Le 40^e Rapport annuel 2008-2009 de la Commission consultative de l'enseignement privé a été rendu public en novembre 2009.

Quatrième orientation²⁴

Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation

■ ENJEU

La qualité des évaluations menées par les collèges

■ AXE D'INTERVENTION

L'accompagnement des collèges

Tableau synthèse

OBJECTIF STRATÉGIQUE		
Dans le respect de l'autonomie des collèges et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collèges l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission		
Indicateur	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010
Taux de satisfaction des collèges quant à l'accompagnement offert.	Rencontre de la présidente avec la direction de plus d'une vingtaine de collèges. Rencontres appréciées et jugées utiles.	Rencontre de la présidente avec la direction de près d'une dizaine de collèges. Rencontres appréciées et jugées utiles. Élaboration d'un guide générique pour l'autoévaluation de programmes menant à une AEC.

L'accompagnement des collèges

Dès le départ, la Commission a voulu accompagner les collèges dans leurs travaux d'évaluation tout en respectant leur autonomie et en préservant son indépendance. Cette volonté s'est notamment concrétisée par la tenue de rencontres d'information au début de chaque opération d'évaluation ou encore, par l'entretien de contacts réguliers avec les intervenants dans les collèges en particulier par le biais des analystes chargés, entre autres choses, de répondre à leurs interrogations sur les évaluations que la Commission leur demande de réaliser.

Jusqu'à maintenant, la Commission a conduit et complété onze opérations d'évaluation²⁵ dans le réseau et les collèges ont ainsi été amenés à développer une expertise importante en cette matière. Le maintien de cette expertise, variable d'un collège à l'autre, est toutefois à la merci des nombreux mouvements de personnel et des départs à la retraite observés au cours des dernières années.

24. La troisième orientation portant sur la connaissance des travaux de la Commission n'est pas traitée dans le présent rapport puisqu'aucune activité ne s'y rapporte.

25. L'évaluation des documents officiels – politiques, plans de réussite et plans stratégiques – n'est pas comptabilisée ici.

En 2009-2010, six directeurs généraux et quinze directeurs des études sont nouvellement entrés en fonction. Au cours de l'année, la présidente de la Commission a rencontré la direction d'une dizaine de nouveaux dirigeants de collège et, à chacune de ces rencontres, des échanges portent spécifiquement sur les moyens à prendre pour mieux les accompagner dans leurs démarches d'évaluation. Globalement, ces rencontres sont appréciées et jugées fort utiles de la part des participants.

Afin d'accompagner les collèges dans leur démarche d'autoévaluation, la Commission a élaboré durant l'année un guide générique pour l'autoévaluation des programmes d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC). Ce document sera diffusé auprès des collèges à l'automne 2010.

Chapitre 3

Autres résultats au regard des travaux d'évaluation réalisés en 2009-2010

En plus des travaux prévus à son plan stratégique, la Commission a réalisé d'autres travaux d'évaluation liés à son mandat. Ces travaux portent sur l'évaluation des plans stratégiques et des politiques institutionnelles que les collèges sont tenus de lui remettre pour évaluation.

Plans stratégiques des cégeps

■ ORIENTATION

Contribuer à l'amélioration de l'efficacité potentielle des plans en aidant les cégeps à se doter d'un plan stratégique utile et efficace

■ AXE D'INTERVENTION

Évaluation de l'efficacité potentielle du plan et de sa conformité aux exigences de la loi

Tableau synthèse

OBJECTIF Évaluer les plans stratégiques au rythme de leur envoi par les cégeps et transmettre aux cégeps concernés leur rapport d'évaluation respectif			
Indicateurs	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010	Commentaire
Nombre de plans reçus.	5 plans de deuxième génération reçus, 1 actualisation et 1 rapport de suivi.	4 plans de deuxième génération reçus et 1 rapport de suivi (section plan de réussite).	Le plan stratégique inclut le plan de réussite du collège.
Nombre de rapports transmis.	3 rapports d'évaluation transmis et 1 rapport sur les suites données.	2 rapports d'évaluation transmis.	

La Commission évalue les plans stratégiques des cégeps ou l'actualisation de ces plans au fur et à mesure de leur transmission et elle examine alors la conformité du plan à la loi et son efficacité potentielle. Lorsqu'il s'agit d'un premier plan, la Commission procède en deux étapes afin d'apporter un soutien particulier au cégep concerné et elle lui transmet d'abord une version préliminaire de son rapport d'évaluation. Dans le cas d'un plan actualisé, la Commission l'examine dans la mesure où des modifications importantes ont été apportées aux orientations et aux objectifs²⁶.

En 2009-2010, la Commission a reçu quatre plans de deuxième génération et un rapport de suivi (section plan de réussite). La Commission a examiné un plan stratégique et elle a jugé qu'il était conforme aux dispositions de la loi, mais partiellement efficace. Elle a également examiné les suites données par un collège à l'évaluation de la section plan de réussite de son plan stratégique et elle conclut que le collège doit poursuivre son analyse des obstacles à la réussite, déterminer les objectifs poursuivis, les mesures pour y parvenir et les indicateurs. Les deux rapports d'évaluation ont été transmis aux collèges concernés.

Politiques institutionnelles

■ ORIENTATION

Contribuer au développement de la qualité de l'évaluation institutionnelle en aidant les collèges à se doter de politiques efficaces et équitables

■ AXE D'INTERVENTION

Évaluation du contenu des politiques d'évaluation des apprentissages et de l'efficacité potentielle de celles relatives aux programmes ainsi que leur application

Tableau synthèse

OBJECTIF Poursuivre l'évaluation de ces politiques au rythme de leur réception et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif			
Indicateurs	Résultats 2008-2009	Résultats 2009-2010	<i>Commentaire</i>
Nombre de politiques reçues. Nombre de rapports transmis.	3 PIEP et 5 PIEA reçues. 4 rapports d'évaluation transmis (4 PIEA).	9 PIEP et 23 PIEA reçues. 17 rapports d'évaluation transmis (8 PIEP et 9 PIEA).	

Dans le contexte de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA - dont les visites en cours dans certains établissements ayant transmis une nouvelle version de leur politique -, la Commission a suspendu et reporté à plus tard l'évaluation de ces politiques.

26. Le processus et l'évaluation de l'efficacité réelle d'un plan stratégique sont respectivement présentés aux pages 16 et 24 du rapport.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

La Commission évalue le *contenu* de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales et aux critères d'évaluation de la Commission. Une politique répondant à ces exigences et ces normes est jugée entièrement satisfaisante. L'*application* de la PIEA est évaluée partiellement par la Commission lors de ses évaluations de programme. Une opération spécifique a été lancée au printemps 2005 et elle est présentée à la page 22 du présent rapport.

À l'exception de deux collèges privés subventionnés – dont un créé le 10 juin 2010 –, tous les collèges ont une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages évaluée par la Commission. Au 30 juin 2010, un peu plus de 90 % des collèges ont transmis à la Commission une deuxième version de leur politique et plus de 60 %, une troisième. Toutes les politiques actuellement en vigueur, sauf celles de huit établissements, ont été jugées satisfaisantes ou entièrement satisfaisantes. Les huit collèges en question ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Ils doivent y donner des suites appropriées et transmettre ensuite la nouvelle version de leur politique à la Commission pour évaluation.

Durant l'année, la Commission a reçu 23 politiques révisées. La Commission a examiné huit politiques et transmis neuf rapports aux collèges concernés. Quatre d'entre elles ont été jugées partiellement satisfaisantes. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'annexe VIII, à la page 72.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

Durant l'année, la Commission a reçu neuf PIEP²⁷. Elle a examiné huit politiques – dont deux étant une première version – et elle a transmis son rapport d'évaluation aux collèges concernés. Dans six cas, elle a jugé que la politique contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Au 30 juin 2010, onze collèges, dont huit privés non subventionnés, n'ont pas encore transmis leur politique et quatre politiques reçues – première version – sont en cours d'évaluation (voir l'annexe VIII, p. 72).

27. La situation sur l'ensemble des PIEP est présentée au point consacré à l'adoption de ces politiques à la page 22.

Chapitre 4

Ressources de la Commission au 31 mars 2010

Les ressources humaines

L'effectif permanent autorisé de la Commission est de 25 postes réguliers et l'effectif utilisé est de 28 postes²⁸ :

- 4 hors cadre;
- 1 cadre;
- 12 professionnels et professionnelles;
- 2 agentes de secrétariat;
- 1 technicienne en administration;
- 1 agente de bureau;
- 1 opérateur en informatique;
- 1 bibliothécaire;
- 5 postes vacants.

Mouvements du personnel

Durant l'année, la Commission a embauché deux professionnelles sélectionnées parmi les personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes ainsi que du personnel occasionnel.

Représentativité des femmes (effectif utilisé)

Les femmes représentent 72 % de l'ensemble des employés (18/25) en poste au 31 mars²⁹.

Représentativité des femmes

	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
Hors cadre	2/4	50,0 %	1/4	25,0 %	1/4	25,0 %	1/4	25,0 %	1/4	25,0 %
Personnel d'encadrement	0/1	00,0 %	0/1	00,0 %	0/1	00,0 %	0/1	00,0 %	0/1	00,0 %
Personnel professionnel	8/13	61,5 %	9/14	64,2 %	8/14	57,1 %	8/13	61,5 %	11/13	84,6 %
Fonctionnaires	7/8	87,5 %	6/7	85,7 %	6/7	85,7 %	5/6	83,3 %	6/7	85,7 %

28. Trois postes utilisés et non comptabilisés dans l'effectif permanent autorisé sont occupés par des commissaires nommés par le gouvernement et un bibliothécaire à titre occasionnel.

29. Incluant deux postes utilisés mais non comptabilisés.

Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique

Les données concernant le personnel de la Commission en matière d'accès à l'égalité en emploi sont incluses dans le rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Quatre personnes s'inscrivent dans le groupe d'âge des moins de 34. La représentativité des jeunes par rapport au personnel régulier au 31 mars 2010 est légèrement supérieure à celle des deux dernières années.

Représentativité des moins de 34 ans

	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
34 ans et moins	3	12,0 %	3	11,5 %	3	11,5 %	3	12,5 %	4	16,0 %
35 ans à 54 ans	19	73,0 %	18	69,25 %	15	57,7 %	13	54,2 %	12	48,0 %
55 ans et plus	4	15,0 %	5	19,25 %	8	30,8 %	8	33,3 %	9	26,0 %

Formation et développement des ressources humaines

En 2009-2010, la Commission a consacré 67 855 \$ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération), ce qui est supérieur à l'argent investi à ce chapitre au cours des trois dernières années. Tous les employés en poste au 31 mars 2010³⁰ ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 125 jours. La Commission a consacré aux activités de développement du personnel 3,5 % de la masse salariale et dépasse ainsi largement la cible gouvernementale fixée à 1 %.

Budget consacré à la formation et au développement du personnel

Années	Personnel		Coûts	Nombre de jours de formation	Pourcentage de la masse salariale (%)
	Nombre	%			
2005-2006	16	61,5	34 618 \$	81,4	2,1
2006-2007	21	80,8	46 524 \$	116,8	2,7
2007-2008	17	62,9	48 173 \$	104	2,6
2008-2009	18	60,0	47 519 \$	106	2,5
2009-2010	25	100,0	67 855 \$	125	3,5

30. Incluant le personnel occasionnel et en prêt de service.

Un peu plus de 88 % des dépenses consacrées au développement des ressources humaines et à la formation se retrouvent, comme c'est le cas depuis les cinq dernières années, dans les domaines *administration* et *congrès, colloques et conférences*.

Pourcentage des dépenses selon le domaine de formation

Domaines de formation	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Pourcentage des dépenses (%)					
Congrès, colloques et conférences	44,7	76,0	45,1	36,1	30,0
Administration	41,0	13,2	24,6	35,5	58,1
Communication	12,9	5,5	8,3	13,6	7,2
Informatique et bureautique	0,0	4,2	18,5	14,4	3,7
Autres	1,4	1,1	3,5	0,5	1,0

Aide à la personne

En matière de services d'aide à la personne, la Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les données relatives à cette aide sont donc intégrées à celles présentées par le Ministère dans son rapport annuel de gestion.

Les ressources financières

En 2009-2010, la Commission disposait d'un budget de 2 610 100 \$, ce qui correspond à une augmentation de 0,02 % par rapport au budget de l'année précédente. La Commission a terminé l'exercice financier avec un excédent. Les dépenses pour l'année se répartissent de la façon suivante :

- 74,6 % : « traitement »;
- 24,2 % : « fonctionnement »;
- 0,7 % : « immobilisation »;
- 0,5 % : « amortissement ».

Budget de fonctionnement de la Commission (en milliers de \$)

Catégories	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Variation
Traitement	1 660,3	1 700,5	1 713,7	1 889,6	1 949,6	0,030 %
Fonctionnement	441,3	437,5	437,5	630,2 ³¹	632,4	0,003 %
Immobilisation				20,0	14,0	(0,3 %)
Amortissement	22,0	17,0	17,0	16,3	14,1	(0,134 %)
TOTAL	2 123,6	2 155,0	2 168,2	2 556,1	2 616,1	0,021 %

31. Incluant un virement pour des prêts de services de 192 000 \$.

Les frais occasionnés par la participation d'experts externes aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collègues et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses travaux d'évaluation. En 2009-2010, soixante-seize personnes l'ont assistée à titre d'expert externe de membre d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissement et les réunions des comités consultatifs, s'élèvent à 125 162 \$, ce qui représente 15,4 % du budget de fonctionnement.

Participation d'experts externes aux travaux de la Commission

Années	Nombre de personnes	Coûts (\$)	Pourcentage du budget de fonctionnement (%)
2009-2010	76	125 762	19,9
2008-2009	85	97 001	15,4
2007-2008	62	60 596	13,8
2006-2007	70	64 023	22,0
2005-2006	79	66 014	15,0

Les ressources informationnelles

Au cours de l'année, la Commission a consacré 16 731 \$ au soutien et au développement de ses ressources informationnelles :

- 1 906 \$ consacrés à l'acquisition des mises à jour et les droits d'utilisation pour différents logiciels;
- 3 923 \$ consacrés à l'hébergement de son site Internet;
- 10 902 \$ consacrés au développement de son parc informatique.

Chapitre 5

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités sert de base au contenu des deux chapitres consacrés à la présentation des résultats, il est question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, la Commission a tenu 15 réunions totalisant 26 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 102 rapports d'évaluation.

Publications

Au cours de l'année, la Commission a adopté et diffusé un document d'orientation portant sur l'évaluation d'un programme et l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés. Elle a également revu le contenu du document consacré à sa mission et ses orientations et elle a diffusé dans les collèges une seconde version de ce document initialement publié en 1994. Enfin, la Commission a publié son rapport annuel de gestion 2008-2009 qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 11 novembre 2009. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'annexe IX, page 74.

Communications

Au cours de l'année, la Commission a continué d'alimenter son site Internet en y déposant le résultat de ses évaluations. Le site compte maintenant près de 1 850 rapports d'évaluation adressés aux collèges, ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

Relations avec divers organismes

Tout au long de l'année, la Commission a été en contact avec divers intervenants ou organismes concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation, soit en donnant des conférences, en participant à des colloques ou encore, en rencontrant des représentants et représentantes de l'un ou l'autre des organismes suivants :

- l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (France);
- l'Association des collèges communautaires du Canada;
- l'Association québécoise de pédagogie collégiale;
- le Conseil des collèges privés non subventionnés;
- la Fédération des cégeps;
- la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC);
- l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses;
- l'Université Laval (étudiants en Sciences de l'éducation).

La Commission a également reçu deux délégations étrangères, l'une provenant du Brésil et l'autre, du Sénégal. Cette dernière était accompagnée de représentants de l'Association des collèges communautaires du Canada.

Déclaration de services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ne dispense pas de services directs aux citoyens.

Éthique et déontologie

Le code de déontologie des membres de la Commission a été adopté en avril 2000 et révisé en février 2007. Le texte intégral du code se retrouve à l'annexe X, page 76.

La Commission a également formalisé ses pratiques déontologiques relatives à ses opérations d'évaluation dans un code élaboré à l'intention des personnes agissant à titre d'expert au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité dans le cadre des opérations d'évaluation que la Commission conduit dans les établissements. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage ainsi à éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation de la Commission auxquelles elle a participé. Elle remplit une déclaration d'intérêts comportant la liste des établissements susceptibles de la placer en situation de conflit.

Plan d'action de développement durable

En s'appuyant sur le *Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable* et sur le *Guide de prise en compte des principes de développement durable*, la Commission a réalisé, au cours de l'année, les travaux préparatoires à l'élaboration de son plan d'action :

- analyse des orientations, principes et objectifs gouvernementaux au regard de sa mission et identification des objectifs gouvernementaux hors du champ d'action de la Commission;
- identification des objectifs organisationnels, proposition d'actions et de gestes en lien avec ces objectifs et ces actions.

L'article 17 de la Loi sur le développement durable stipule que la Commission doit déterminer annuellement les objectifs gouvernementaux auxquels elle aura choisi de ne pas contribuer par l'intermédiaire de son plan d'action ainsi que les motifs soutenant ce choix. Pour répondre à cette exigence, la Commission publiera en annexe à son plan d'action une liste de ces objectifs et des motifs afférents. Il est d'ores et déjà possible d'indiquer que les objectifs non retenus se situent tous hors du champ d'action des activités de la Commission. Durant l'été 2010, la Commission adoptera son plan d'action qu'elle rendra public au cours de l'automne.

Par ailleurs, la Commission a réalisé quelques activités de sensibilisation auprès du personnel dont la diffusion d'une dizaine de capsules, notamment dédiées à la présentation d'actions menées dans les collèges en matière de développement durable et à l'obligation de reddition de compte à laquelle les ministères et organismes sont soumis (rapport annuel, indicateurs annuels de performance administrative et commissaire au développement durable). Au cours de l'année, la Commission a posé différents gestes écoresponsables : installation de cabinets sécuritaires de récupération du papier; installation d'un purificateur d'eau permettant d'éliminer le recours à l'eau embouteillée; acquisition d'une imprimante multiservices; achat systématique de papier 100 % recyclé; utilisation de papiers recyclés dans ses contrats d'impression; utilisation de cartouches recyclées; réemploi de matériel de bureau, d'ordinateurs, d'écrans et d'imprimantes. Enfin, la personne responsable des achats a assisté pour une seconde année à une formation sur les acquisitions écoresponsables et l'officière du développement durable a participé aux diverses journées de formation tenues par le Bureau de coordination du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

Politique linguistique

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission a adopté, en juin 2007, une politique linguistique qu'elle a présentée à son personnel au début de l'automne suivant.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels

En vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, les organismes publics sont obligés de diffuser, dans leur site Web, tous les documents prescrits par le Règlement. Cette obligation s'inscrit dans la volonté gouvernementale d'offrir plus de transparence aux citoyens. La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels reconnaît également aux citoyens, en plus du droit d'accès aux documents, le droit d'accès aux renseignements personnels qui les concernent et la correction de ces renseignements s'ils sont inexacts, incomplets ou équivoques, ou si leur collecte, leur communication ou leur conservation ne sont pas autorisées par la Loi.

En novembre 2009, la Commission répondait à ces obligations en créant dans son site Internet deux sections dédiées³², l'une portant sur l'accès à l'information et l'autre, sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels.

Demandes d'accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, la Commission a reçu deux demandes d'accès à l'information conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Elle leur a donné les suites appropriées dans les délais prescrits par la loi.

Droits d'accès aux fichiers contenant des renseignements personnels

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant le personnel de la Commission ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent aux travaux de la Commission. À cet égard, elle a défini un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs de son système d'information et de gestion et elle a organisé la sécurité du système en fonction de ces profils.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation ne concerne la Commission.

32. <http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/commission/Default.htm>



**Rapport annuel
de gestion**

2009-2010

ANNEXES

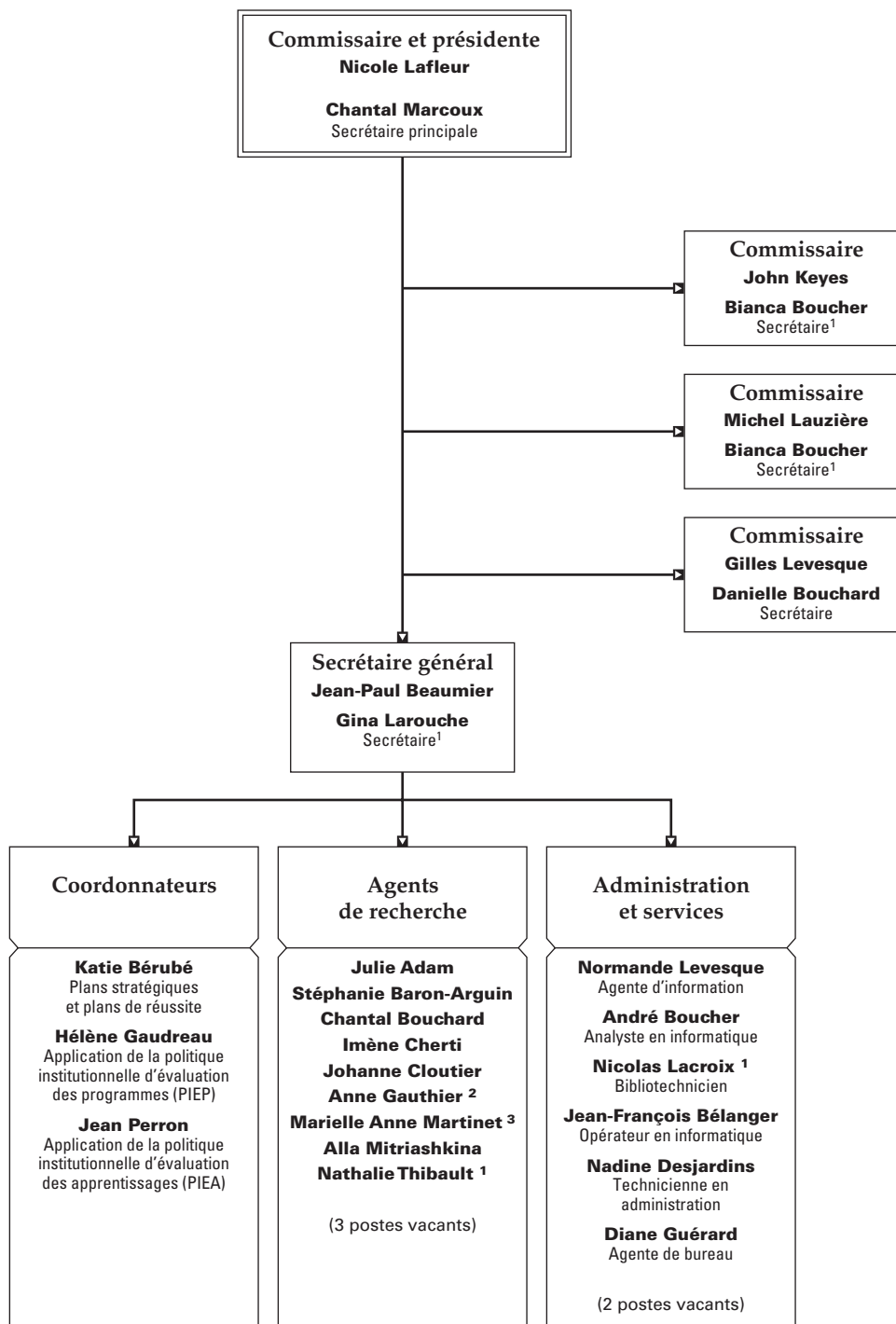
Annexe I

Tableau schématique du plan stratégique

Mission				
La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement de cette qualité.				
Vision				
La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est reconnue pour sa contribution spécifique au développement de la qualité, à la crédibilité et à la reconnaissance de la formation offerte dans les établissements d'enseignement collégial.				
Enjeux	L'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité.	Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial.	La crédibilité et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial et de sa pertinence.	La qualité des évaluations menées par les collèges.
Orientation	Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité.	S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial.	Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance.	Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation.
Axes d'intervention et objectifs	Les opérations d'évaluation de la Commission - D'ici à la session d'hiver 2009, s'assurer que tous les établissements satisfont aux exigences réglementaires quant à l'adoption d'une politique d'évaluation des programmes. - Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation (politiques institutionnelles d'évaluation des programmes et d'évaluation des apprentissages, plan de réussite, plan stratégique). - Définir une opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement, opération qui serait réalisée selon une périodicité connue La veille stratégique - Situer l'enseignement collégial québécois dans le contexte canadien et international.	L'impact des travaux de la Commission sur les collèges - Faire en sorte que les collèges donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant. - Évaluer le suivi des recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle. L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial - S'assurer de la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses.	La connaissance du mandat de la Commission - S'assurer que les publics visés connaissent le mandat de la Commission. La connaissance des travaux de la Commission - S'assurer que les publics visés connaissent les travaux d'évaluation de la Commission dans les établissements et les progrès réalisés à la suite de ces évaluations.	L'accompagnement des collèges Dans le respect de l'autonomie des collèges et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collèges l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission.

Organigramme au 31 mars 2010

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



1. Personnel occasionnel

2. Personnel en prêt de service

3. Personnel en préretraite jusqu'au 3 décembre 2010

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités consultatifs en 2009-2010

Comité consultatif sur l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Gilles Levesque
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Vincent Camarda
Directeur des études
Collège André-Grasset

Christian Corno
Directeur adjoint à l'enseignement
Collège Champlain – Saint-Lambert

Raymond Genest
Directeur des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Ginette Gervais
Directrice générale
Collège Salette

René Gingras
Adjoint à la Direction des études
Cégep de Rivière-du-Loup

Claudette Leblanc
Directrice des services aux étudiants et
Secrétaire générale
Cégep de Saint-Laurent

Louise Martin
Coordonnatrice du Département des soins infirmiers
à la retraite
Cégep de Sept-Îles

Christian Morin
Conseiller pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Oscar Moya
Professeur de philosophie
Coordonnateur départemental
Collège François-Xavier-Garneau

Guy Papillon
Directeur des études à la retraite
Cégep de Saint-Hyacinthe

Gilles Raïche
Professeur
UQAM

Élaine Simard
Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Monette Tremblay
Directrice des études
Cégep Lionel-Groulx

Sylvie Vézina
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Québec

Jean Perron
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Plans stratégiques des cégeps :

Michel Lauzière
Commissaire
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Luc Amyotte
Professeur
Cégep de Drummondville

Denise Bélanger
Directrice des ressources humaines
Collège de Bois-de-Boulogne

Line Chouinard
Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Richard Filion
Directeur général
Collège Dawson

Daniel Fiset
Adjoint à la Direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Sylvie Fortin
Directrice des communications et des affaires corporatives
Collège François-Xavier-Garneau

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale
Cégep de Granby Haute-Yamaska

André Morin
Directeur général
Cégep de Rivière-du-Loup

Christiane Piché

Vice-rectrice adjointe à la recherche
Université Laval

Richard Pigeon

Directeur des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Claude Rivard

Conseiller en gestion
CR Conseil inc.

Serge Tessier

Directeur général
Cégep de Saint-Jérôme

Daniel Trudel

Coordonnateur
Cégep Limoilou

Katie Bérubé

Coordonnatrice
Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

**Comité consultatif sur l'évaluation
de l'efficacité des plans stratégiques
des cégeps et des plans de réussite des collèges
privés subventionnés**

Plans de réussite des collèges privés subventionnés :

Michel Lauzière

Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Line Chouinard

Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Paulette Dupuis

Directrice des études
Collège Mérici

Daniel Fiset

Adjoint à la Direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Marie-Johanne Lacroix

Directrice générale
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Suzanne Nadeau

Directrice des études
Collège O'Sullivan de Montréal

Richard Pigeon

Directeur des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Ninon St-Pierre

Directrice des études
Collège international des Marcellines

Katie Bérubé

Coordonnatrice
Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2009-2010¹

Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Éric Aubin

Conseiller pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Gérard Aufort

Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Louise Balaux

Coordonnatrice du développement pédagogique à la retraite
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Benoît Béland

Professeur de français et de littérature
Cégep de l'Outaouais

Claude Bélanger

Adjoint à la Direction des études
Collège Marianopolis

Serge Bélisle

Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Louise Bergeron

Professeure de chimie à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Michèle Bergeron

Directrice adjointe aux études à la formation continue
Cégep de Jonquière

Pierrette Bergeron

Conseillère pédagogique à la retraite
Cégep Limoilou

Réjean Bergeron

Adjoint à la Direction des études
Cégep de Sherbrooke

Sylvie Bergeron

Directrice adjointe à la retraite
Cégep de Jonquière

Josée Bouchard

Analyste de la planification de l'évaluation
Collège régional Champlain

Michelle Bouchard

Conseillère pédagogique
Collège d'Alma

Germain Bouffard

Directeur des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Claire Branchaud

Conseillère pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Marcel Brien

Directeur des études à la retraite
Campus Notre-Dame-de-Foy

Pierre Cadieux

Consultant en formation à la retraite
Cégep André-Laurendeau

Vincent Camarda

Directeur des études
Collège André-Grasset

Ernest Carboneau

Professeur en génie électrique à la retraite
Cégep de Sept-Îles

Claude Caron

Professeur à la retraite
Université Laval

Mario Carrier

Adjoint à la Direction des études et responsable
des programmes et des ressources à l'enseignement
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Michèle Comtois

Directrice de l'enseignement et des programmes
Cégep de Sherbrooke

Christian Corno

Directeur adjoint à l'enseignement
Champlain – Saint-Lambert

Céline Corriveau

Professeure de sociologie
Cégep de l'Outaouais

Florian Côté

Conseiller pédagogique en formation continue
à la retraite
Collège d'Alma

Louise Courville

Coordonnatrice du Département de français
Cégep de Sainte-Foy

Christine Daigle

Coordonnatrice du Département de philosophie
Cégep de Sainte-Foy

Josée Debigaré

Professeure de chimie à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Jo-Anne Dittmann

Conseillère pédagogique
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Michel Duffy

Professeur de français à la retraite
Collège de Valleyfield

Jules Fontaine

Professeur de biologie à la retraite
Cégep de Sainte-Foy

Hubert Fortin

Directeur des études à la retraite
Collège Laflèche

1. Il s'agit des experts externes ayant effectué des visites au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Simon Fortin

Conseiller pédagogique
Collège de Bois-de-Boulogne

Steeve Gauthier

Professeur en maintenance
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Raymond Genest

Directeur des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Yves Goudreault

Directeur des études
Cégep de Sorel-Tracy

Alexandra Hébert

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Lee Anne Johnston

Conseillère pédagogique
Collège Héritage

Nancy Kelly

Directrice de la formation continue
Champlain – Saint-Lambert

Gilles Kirouac

Secrétaire général à la retraite
Université Laval

Georges Thomas Lake

Professeur d'anglais à la retraite
Collège Centennial

André Lapré

Directeur des études à la retraite
Collège André-Grasset

Paul Lavoie

Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Bernard Legault

Conseiller pédagogique
Cégep André-Laurendeau

Louise Létourneau

Professeure à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Lucie-Marie Magnan

Conseillère pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Caroline Maheux

Conseillère pédagogique
Collège Gérald-Godin

Louise Martin

Coordonnatrice du Département de soins infirmiers à la retraite
Cégep de Sept-Îles

Thomas McKendy

Adjoint à la Direction des études
Cégep John Abbott

Suzanne Métras

Conseillère pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Nathalie Michaud

Conseillère pédagogique
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Jean Morin

Directeur des études à la retraite
Collège Laflèche

Charbel Mourad

Conseiller pédagogique
Collège Héritage

Nathalie Murray

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Guy Papillon

Directeur des études à la retraite
Cégep de Saint-Hyacinthe

Marie Paré

Professeure en Techniques d'inhalothérapie
Cégep de Sainte-Foy

Sylvain Pelletier

Professeur en littérature
Collège Gérard-Godin

Louis Pilote

Professeur à la retraite
Cégep de Sainte-Foy

Nicole Raymond

Adjointe à la Direction des études et des services aux étudiants
à la retraite
Collège de Bois-de-Boulogne

Benoît Régis

Professeur au Département de mathématiques
Cégep de Thetford

Denise Richard

Conseillère pédagogique
Cégep de Matane

Richard Riopel

Conseiller pédagogique
Cégep de l'Outaouais

Pierre Rouxel

Professeur de français à la retraite
Cégep de Sept-Îles

Julie Roy

Professeur et responsable de la coordination départementale
en commercialisation de la mode
Cégep Marie-Victorin

Robert St-Amour

Professeur de chimie
Collège Ahuntsic

François Sylvain

Professeur en Techniques administratives
Cégep de Drummondville

Bernard Thériault

Coordonnateur et responsable de programme
en Génie industriel
Cégep Limoilou

Claude Thibaudeau

Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Josée Thivierge

Agente de recherche en sociologie et anthropologie
Cégep de Jonquière

Luc Tremblay

Professeur de physique à la retraite
Collège Mérici

Roxanne Tremblay

Adjointe à la Direction des études
Cégep de Jonquière

Efficacité des plans stratégiques des cégeps

Normand W. Bernier

Directeur général
Cégep de Drummondville

Perry Fournier

Directeur des études à la retraite
Cégep de Matane

Gilles Kirouac

Secrétaire général à la retraite
Université Laval

Marie-Johanne Lacroix

Directrice générale
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Christiane Piché

Vice-rectrice adjointe à la recherche et à la création
Université Laval

Richard Pigeon

Directeur des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Annexe IV

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2009-2010

Application PIEA (60 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (29)

Établissements publics (15)

Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Collège G rald-Godin
Coll ge H ritage
C gep de Jonqui re
C gep r gional de Lanaud re   Joliette
C gep r gional de Lanaud re   L'Assomption
C gep r gional de Lanaud re   Terrebonne
Coll ge Montmorency
C gep de Riv re-du-Loup
Coll ge Shawinigan
C gep de Trois-Rivi res
C gep de Victoriaville

 tablissements priv s subventionn s (4)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Coll ge Andr -Grasset
Coll ge international des Marcellines
Coll ge M rici

 tablissements priv s non subventionn s (10)

Coll ge de l'immobilier du Qu bec
Coll ge Herzing
Coll ge Info-Technique
Coll ge Inter-Dec
Coll ge radio t l vision de Qu bec inc.
Coll ge Salette inc.
 cole du Show-Business
Institut sup rieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Qu bec inc.
Musitechnic Formation

Rapports d finitifs (31)

 tablissements publics (13)

C gep Beauce-Appalaches
C gep de Chicoutimi
C gep de Drummondville
Coll ge Fran ois-Xavier-Garneau
C gep de Granby Haute-Yamaska
Coll ge H ritage
C gep de Jonqui re
Coll ge Montmorency
C gep de Riv re-du-Loup
C gep Saint-Jean-sur-Richelieu
C gep de Saint-Laurent
Coll ge Shawinigan
C gep de Trois-Rivi res

 tablissement priv  subventionn  (7)

Coll ge international des Marcellines
Coll ge Lafl che
Coll ge M rici
Coll ge O'Sullivan de Montr al
Coll ge pr universitaire Nouvelles Fronti res
Conservatoire Lassalle
 cole de musique Vincent-d'Indy

 tablissement priv  non subventionn  (11)

Coll ge April-Fortier
Coll ge de l'immobilier du Qu bec
Coll ge Herzing
Coll ge Info-Technique
Coll ge La Cabriole
Coll ge radio t l vision de Qu bec inc.
Coll ge Technique de Montr al inc.
 cole nationale de th  tre du Canada
 cole du Show-Business
Institut Trebas Qu bec inc.
Musitechnic Formation

 valuation de programmes – Op ration 2005-2008 (4 rapports)

Rapport pr liminaire

 tablissement priv  subventionn  (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

Rapports d finitifs (3)

 tablissements priv s subventionn s (3)

 cole de musique Vincent-d'Indy
Coll ge Ellis campus de Drummondville
Coll ge Ellis campus de Trois-Rivi res

Plans stratégiques des cégeps incluant leurs plans de réussite (1 rapport)

Rapport définitif (1)

Cégep de La Pocatière

Suites données aux recommandations de la Commission (18 rapports)

Évaluation de programmes – Opération 2005-2008 (14)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Cégep de Rimouski
Cégep de Thetford
Collège Shawinigan
Cégep de Victoriaville

Collège André-Grasset
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Québec

Évaluation institutionnelle (3)

Cégep de Victoriaville
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège LaSalle

Plan stratégique des cégeps (1)

Collège Gérald-Godin

Politiques institutionnelles (17 rapports)

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages PIEA (9)

Établissements publics (2)

Cégep de Jonquière
Cégep de Trois-Rivières

Établissement privé non subventionné (1)

Collège radio télévision de Québec inc.

Établissements privés subventionnés (6)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Bart (1975)
Collège Ellis
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Québec (2 versions évaluées)

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes PIEP (8)

Établissements publics (7)

Cégep Beauce-Appalaches
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Victoriaville
Cégep de Trois-Rivières

Établissement privé non subventionné (1)

Musitechnic Formation

Évaluations en cours au 30 juin 2010

Efficacité des plans stratégiques des cégeps (48 établissements)

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration (5)

Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Collège de Valleyfield

Cégep de Saint-Jérôme
Collège Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Thetford
Cégep de Victoriaville

Rapports d'autoévaluation reçus et visites à faire (22)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège régional Champlain
Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien

Rapports d'autoévaluation attendus (21)

Collège d'Alma
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Cégep Limoilou
Collège de Maisonneuve
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés (19 établissements)

Rapports d'autoévaluation reçus et visites à faire (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec

Collège O'Sullivan de Montréal
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy
École nationale de cirque
Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Rapports d'autoévaluation attendus (16)

Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège Ellis
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis

Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (97 établissements)²

Processus d'évaluation terminé (6)

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Laflèche
Collège international des Marcellines
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège La Cabriole
École du Show-Business
École nationale de théâtre du Canada

Suites attendues (24)

Établissements publics (13)

Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Collège Montmorency
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Collège Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle

Établissements privés non subventionnés (7)

Collège April-Fortier
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège de l'immobilier du Québec
Collège radio télévision de Québec inc.
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic Formation

Suites en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement privé non subventionné (1)

Collège Technique de Montréal inc.

Rapports dans leur version définitive en cours d'élaboration (5)

Établissement public (1)

Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (2)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges (7)

Établissements publics (4)

Collège Gérald-Godin
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Établissement privé subventionné (1)

Collège Centennial

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège Inter-Dec
Collège Salette inc.

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration (40)

Établissements publics (30)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Dawson
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep John Abbott
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais

2. L'évaluation a touché 98 établissements. Un établissement privé subventionné est fermé depuis juin 2008. Cet établissement a reçu les versions préliminaire et définitive du rapport d'évaluation de la Commission. Le tableau porte donc sur la situation pour 97 établissements.

Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Jean-de-Brébeuf
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Québec

Établissements privés non subventionnés (5)

Collège CDI / Administration. Technologie. Santé
Collège de photographie Marsan
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay / Lac-Saint-Jean
Institut d'enregistrement du Canada enr.

***Établissements relevant d'un ministère
ou d'une université (2)***

Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

**Rapports d'autoévaluation reçus et visites
à faire (6)**

Établissement public (1)

Cégep de Saint-Félicien

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège de l'Estrie inc.
École nationale de l'humour

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Bart (1975)
Collège Ellis
Collège Marianopolis

Rapports d'autoévaluation attendus (8)

Établissement public (1)

Collège régional Champlain

Établissements privés subventionnés (4)

École de sténographie judiciaire du Québec
École nationale de cirque
Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Établissement privé non subventionné (1)

Collège d'enseignement en immobilier inc.

***Établissements relevant d'un ministère ou
d'une université (2)***

Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Annexe VI

Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2010

Évaluation de programme ou d'une composante de programme

Opération 2005-2008³ (72 établissements)⁴

Processus d'évaluation terminé (23)

Établissements publics (18)

Collège Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski*
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Collège Bart (1975)
Collège Laflèche
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Québec

Suites attendues (28)

Établissements publics (21)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence

Collège Édouard-Montpetit*
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin*
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne*
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais*
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sept-Îles*
Cégep de Sherbrooke

Établissements privés subventionnés (7)

Collège André-Grasset
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège LaSalle*
Collège O'Sullivan de Montréal
École de musique Vincent-d'Indy*
École nationale de cirque*
Conservatoire Lassalle*

Suites en cours d'évaluation à la Commission (18)

Établissements publics (13)

Cégep de Chicoutimi
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
Cégep Limoilou
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien*
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent

3. Un astérisque identifie les collèges qui, par le biais de cette opération, devaient compléter l'évaluation demandée lors de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) réalisée en 1998-2002. Lors de l'évaluation de programme dont il est question ici, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne n'avait pas encore élaboré sa propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette politique à un autre moment.

4. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Cégep de Sorel-Tracy
Collège Vanier*
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (5)

Collège Centennial*
Collège Ellis campus de Drummondville*
Collège Ellis campus de Trois-Rivières*
Collège Mérici
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

**Rapports dans leur version définitive en cours
d'élaboration (1)**

Établissement privé subventionné (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

Évaluation reportée à une date ultérieure (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Institut Teccart (2003) en 2010*
Séminaire de Sherbrooke en 2010*

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 (9 établissements)⁵

Processus d'évaluation terminé (8)

Collège CDI Administration. Technologie. Santé
Collège de l'Estrie inc.
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Nouvelle autoévaluation (1)

École du Show-Business : Production d'événements culturels et corporatifs (NNC.03), échéance à déterminer

5. L'évaluation a touché 19 établissements. Depuis, le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et neuf autres établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour les 9 établissements offrant encore une formation collégiale.

Évaluation de la *composante de formation générale des programmes d'études* en 1997-2000 (84 établissements)⁶

Processus d'évaluation terminé (75)

Établissements publics (53)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles⁷
Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de La Pocatière
Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin⁸
Cégep Marie-Victorin :
- Campus Beth Jacob et Chaya Mushka⁹
- Torah and Vocational Institute
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rimouski
Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
Institut maritime du Québec (Rimouski)
Collège de Rosemont
Cégep @ distance (Rosemont)
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy

Collège de Valleyfield
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (16)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'affaires Ellis inc.
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Méridi
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus MacDonald
Conservatoire de musique de Montréal
Conservatoire de musique de Québec
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe
Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (2)

Établissements publics (2)

Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Victoriaville

Suites attendues (7)

Établissements publics (5)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau
Collège Édouard-Montpetit
Collège de Maisonneuve
Collège Vanier

Établissements privés subventionnés (2)

Collège O'Sullivan de Québec
Séminaire de Sherbrooke

6. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.
7. Le rapport du Cégep de la Gaspésie et des Îles porte sur l'évaluation de la formation générale au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches.
8. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports : enseignement régulier, formation continue, milieu carcéral.
9. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation des programmes *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1999 (59 établissements)¹⁰

Processus d'évaluation terminé (57)

Établissements publics (49)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien
 Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis inc.
 Collège de L'Assomption
 Collège Bart (1975)¹¹
 Collège LaSalle
 Collège O'Sullivan de Montréal¹²
 Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
 Collège de l'immobilier du Québec

Suites attendues (2)

Établissements publics (2)

Cégep André-Laurendeau
 Collège de Maisonneuve

10. L'évaluation a touché 67 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

11. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC - LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

12. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

Évaluation institutionnelle

Opération réalisée en 2000-2004 (72 établissements)¹³

Processus d'évaluation terminé (21)

Établissements publics (11)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep Marie-Victorin
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de technologie agroalimentaire

Établissements privés subventionnés (9)

Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy

Suites attendues (42)

Établissements publics (36)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep de Lévis-Lauzon

Cégep de Matane
Collège de Maisonneuve
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec
Séminaire de Sherbrooke

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

Suites en cours d'évaluation à la Commission (3)

Établissement public (1)

Collège Héritage

Établissement privé subventionné (1)

Collège LaSalle

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

13. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements. Dans le cas particulier des cégeps, la Commission profitera de l'évaluation de l'efficacité de leurs plans stratégiques pour examiner les suites qui auront été données à l'évaluation institutionnelle par le biais de ces plans. Les cégeps peuvent aussi donner des suites au moment le plus approprié pour eux.

Réévaluation à faire (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Ellis campus de Drummondville – janvier 2013
Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite

Collège Ellis campus de Trois-Rivières – janvier 2013
Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite

Évaluation reportée à une date ultérieure (4)

Établissements privés subventionnés (3)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque
Institut Teccart

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Annexe VII

Opérations complétées au 30 juin 2010

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 (11 établissements)¹⁴

Académie internationale du design et de technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec

Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 (61 établissements)¹⁵

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville¹⁶
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson¹⁶
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante

Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de L'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

14. L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

15. L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

16. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

Évaluation des programmes *Informatique* en 1994-1996 (49 établissements)¹⁷

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne¹⁸
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin

Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI
Collège Herzing

Évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 (31 établissements)¹⁹

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan

Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de L'Assomption
Collège Lafleche

17. L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

18. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation de son programme en 1997-1998.

19. Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2010

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) en 1997-2002 (83 établissements)²⁰

Processus d'évaluation terminé²¹ (77)

Établissements publics (50)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit*
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin*
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière*
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais*
Cégep de Rimouski*
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien*
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles*
Collège Shawinigan

Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier*
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (17)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial*
Collège Ellis campus de Drummondville*
Collège Ellis campus de Trois-Rivières*
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle*
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières*
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle*
École de musique Vincent-d'Indy en 2007*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (10)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues (1)

Établissement public (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

20. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, quatre établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 83 établissements.

21. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

* Établissements ayant complété l'évaluation dans le cadre de *L'évaluation de programme – Opération 2005-2008*.

Évaluation à compléter dans le cadre de l'évaluation de programmes – Opération 2005-2008 (2)

*Établissements privés subventionnés (2)***

Institut Teccart (2003) (deuxième évaluation en 2010)
Séminaire de Sherbrooke en 2010

Évaluation reportée à une date ultérieure (3)

Établissement public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne²²

Établissement privé subventionné (1)

École nationale de cirque²²

Relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

22. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et l'École nationale de cirque devaient évaluer l'application de leur politique dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes. À ce moment-là, ces établissements n'avaient pas encore élaboré leur propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de ces politiques à un autre moment.

** Le rapport de ces deux collèges devra contenir une brève appréciation de l'efficacité de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) au 30 juin 2010

Politiques évaluées en 2009-2010 (9)

Établissements	Jugement
Publics (2)	
Cégep de Jonquière*	PS
Cégep de Trois-Rivières*	S
Privés subventionnés (6)	
Campus Notre-Dame-de-Foy	ES
Collège Bart (1975)	PS
Collège Ellis	S
Collège LaSalle	S
Collège O'Sullivan de Québec	PS
Collège O'Sullivan de Québec	S
Privé non subventionné (1)	
Collège radio télévision de Québec inc.*	PS

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante
PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

* Collège ayant révisé sa politique à la suite de l'autoévaluation de l'application de sa PIEA.

Établissements n'ayant pas transmis leur politique (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège TAV²³
École de sténographie judiciaire du Québec

Première version de politique en cours d'évaluation (1)

Établissement privé non subventionné (1)

Collège de Gestion et Technologie de Montréal inc.

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) au 30 juin 2010

Politiques évaluées en 2009-2010 (8)

Publics (7)

Cégep Beauce-Appalaches
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Victoriaville

Privé non subventionné (1)

Musitechnic Formation

23. Établissement créé le 10 juin 2010.

Établissements n'ayant pas transmis leur politique (11)

Privés subventionnés (2)

Collège TAV
École de sténographie judiciaire du Québec

Privés non subventionnés (8)

Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège de Gestion et Technologie de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Info-Technique
Collège La Cabriole
École de danse de Québec
École nationale de l'humour
LADMMI – l'École de danse contemporaine

Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

Première version de politique en cours d'évaluation (4)

Privés non subventionnés (4)

Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay / Lac-Saint-Jean
Collège radio télévision de Québec inc.
Institut Trebas Québec inc.

Publications de la Commission depuis 1993

Plan stratégique

- Plan stratégique 2007-2011 — (2007)

Documents d'orientation

- Évaluation d'un programme et de l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés — (2010)
- La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations — (Deuxième édition 2009)
- Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés — (2008)
- Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps — (2008)
- Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages — (2006)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence — (1994)
- L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence — (1994)

Version anglaise

- The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations — (Second edition 2009)
- Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges — (2008)
- Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps — (2008)
- Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement) — (2006)
- Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines — (1994)
- Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines — (1994)
- Evaluating Programs of Studies — General Guidelines — (1994)

Guides d'évaluation

- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — (2001)
- L'évaluation institutionnelle — (2000)
- La composante de la formation générale des programmes d'études — (1997)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — (1997)

- Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) — (1996)
- Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) — (1996)
- Le programme de Sciences humaines — (1995)
- Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde — (1994)
- Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique — (1994)

Version anglaise

- The Institutional Evaluation — (2000)
- The General Education component of Programs of Studies — (1997)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors — (1996)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors — (1996)
- The Social Science Program — (1995)
- General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology — (1994)

Cadres d'analyse

- Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés — (2008)
- Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps (2008)
- Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages — (2006)

Version anglaise

- Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges — (2008)
- Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps — (2008)
- Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement) — (2006)

Rapports synthèses

- L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial — (2009)
- Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges — (2004)
- L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle — (2004)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002) — (2003)
- Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes — (2002)
- Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études — (2001)
- Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives — (1999)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999 — (1999)
- Évaluation du programme de Sciences humaines — (1997)
Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde — (1996)
- Évaluation des programmes d'Informatique — (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse — (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse — (1995)

Version anglaise

- Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies — (2001)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 1993-1994 à 2000-2001
- Rapports annuels de gestion : 2001-2002 à 2008-2009

Autres publications

- Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation (2006)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme
- Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec (1997) – Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme — Case Study Evaluating Programs of Study in Québec (1997)

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

La Commission a notamment le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. La Commission évalue la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission entend privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.
4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.
6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas

requis dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévues à l'article 13 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique électorale, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi sur la Commission de l'enseignement collégial, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le membre doit en outre remplir une déclaration d'intérêts et la remettre au président; cette déclaration est mise à jour annuellement.
16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Règles sur l'après-mandat

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
19. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
20. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Disposition finale

Le présent code de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **19 février 2007**. Il entre en vigueur dès son adoption.

